



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
Séance du Lundi 12 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, douze février à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le sept février 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés : Bertrand FOPPA, Vanessa VIALETES, Bertrand ALEXANDRE, Eve PUJADE.

Secrétaire de séance :

Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	7	0	7

N°2024-01-10

3.5.1

Voirie : Mise en service du ralentisseur de la route de Larroque :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modifications qu'il a été nécessaire d'apporter pour implanter le ralentisseur de la route de Larroque. Pour la bonne mise en œuvre de celui-ci, l'entreprise COLAS a dû réaliser une plateforme en béton pour la pose saine et durable du ralentisseur. Afin de mettre le périmètre aux normes des panneaux ont été ajoutés ainsi que des bordures pour le rétrécir la voie.

Un dossier de répartition d'amendes de police avait été déposé en mai 2023 pour un moment global de 3069.74 € HT et il nous a été accordé une subvention de 920.92 €, versée en novembre 2023. Les frais engagés sur ce ralentisseur sont plus élevés que prévu, notamment par les travaux de génie civil qui n'étaient pas prévus.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de complément de subvention dans le cadre de répartition des amendes de police pour le ralentisseur et présente au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
COMAT & VALCO- Coussin berlinois	1 004.00 €	Subvention de l'État- DETR	%	
Signaux GIROD – panneaux de signalisation	929.73 €	Subvention de la Région-	%	
Panneaux entrée agglomération	237.22 €	Subvention du département-	30%	1 874.97 €
Panneaux rétrécissement chaussée + fin de zone 30	203.96 €	Sous-Total	30%	
Colas- Rétrécissement chaussée	3 875.00 €	Autofinancement	70%	4 374.94 €
Total	6 249.91€	Total		6 249.91 €
Détail par dossier		Détail par dossier		

1ere Phase – dossier déposé en 2023	3 069.74 €	1 ^{er} phase – subvention reçue	30%	920.92 €
2eme phase- dossier à déposer	3180.17 €	2eme phase – subvention attendue	30%	954.05 €
TOTAL H.T	6 249.91 €	TOTAL H.T	100%	6 249.91 €
TVA 20%	1 249.98 €	TVA 20%		1 249.98 €
TOTAL T.T.C	7 499.89 €	TOTAL T.T.C		7 499.89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** la proposition de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

La Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS